

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/11/2024 - 34381 - 2013 B 00540 - 790 994 669 - 2 M RENOVATION



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024  
Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le	01/01/2023	Et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case <input type="checkbox"/>					
<b>A IDENTIFICATION</b>	2 M RENOVATION		DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL		
Désignation, SIRET, Adresse de la société :	71 AVENUE ADRIEN RAYNAL 94310 ORLY 79099466900014	<b>2M RENOVATION</b> Tous Corps d'Etat 137, Av Anatole France 94600 Choisy le Roi Tél : 06 23 87 64 63 E-Mail : m2-renovation@hotmail.fr 790 994 669 R.C.S Créteil	LE 19 NOV. 2024 Sous le n° 34381		
Ancienne adresse : (en cas de changement)			B ACTIVITE		
			Activités exercées :		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>		

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. page 4)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	30 287
Bénéfice imposable à 15%	Résultats net de cession / concession / sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérés (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Reprise d'entreprise en difficulté Art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré <input type="checkbox"/> PV exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)	<input type="checkbox"/>		

**D - IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration <input type="checkbox"/>	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe <input type="checkbox"/>
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :	Nom et adresse de société tête de groupe :
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

**H - COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  NON Si oui, indication du logiciel utilisé :

ECF :  Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CAB ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :	Date : 31/12/2023 Lieu : Qualité et nom du signataire : M. Omar MOUSSAOUI GERANT
CGA <input type="checkbox"/> Viseur Conventionné <input type="checkbox"/>	

3M RENOVATION  
137 Av Anatole France  
92400 Chilly le Roi  
Tél. 01 33 97 44 43  
E-Mail: [3m-renovation@norman.fr](mailto:3m-renovation@norman.fr)  
330 949 89 10 00



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2024

Désignation de l'entreprise **2 M RENOVATION**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

<b>K – DIVERS</b>	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

<b>L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

<b>M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		2 M RENOVATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		71 AVENUE ADRIEN RAYNAL		94310 ORLY			
Numéro SIRET *		79099466900014					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice clos le 31/12/2023			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	710	016	710	-0
	Immobilisations corporelles *		028	19 908	030	16 296	3 612
	Immobilisations financières * (1)		040	240	042		240
	Total I (5)		044	20 859	048	17 007	3 851
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	20	066		20
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 400	070		13 400
			Autres * (3)	072	35 003	074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	25 108	086		25 108
	Charges constatées d'avance *		092	2 251	094		2 251
	Total II		096	75 784	098		75 784
	Total général (I + II)		110	96 643	112	17 007	79 636
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			3 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134			61 678	
	Résultat de l'exercice		136			-30 287	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			34 391	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	169		41 899	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : ..... )		172			2 041	
	Comptes courants d'associés		173			1 304	
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			45 244		
Total général (I + II + III)		180			79 636		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302, septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2 M RENOVATION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2023					
		018							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		214				
			Services	215	218				
				217	<b>186 390</b>				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230				
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					<b>232</b>	<b>186 390</b>			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	<b>3 216</b>		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : <b>5 155</b> - immobilier : )				242	<b>133 569</b>		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	<b>1 100</b>	244	<b>1 100</b>		
	Rémunérations du personnel*					250	<b>60 790</b>		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	<b>16 017</b>		
	Dotations aux amortissements* :	(dont amortissement du fonds de commerces : )				254	<b>1 115</b>		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					<b>264</b>	<b>215 810</b>			
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>270</b>	<b>-29 420</b>			
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)			294				
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>					<b>290</b>				
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	<b>866</b>			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310</b>	<b>-30 287</b>			
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	314	<b>30 287</b>			
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs Liquidatives sur OPC		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration)(art.239 sexies D)		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>					<b>997</b>				
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981	JEI (44, sexes A)	989					
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44 quinderdecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991	investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44, quaterdecies)	345	Zone de développement priori.	993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quaterdecies)	992							
	Dont divers	Dédution Exceptionnelles :	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
			- art. 39 decies				655		
			- art. 39 decies A				643		
			- art. 39 decies B				645		
- art. 39 decies C			647						
- art. 39 decies D			648						
- Simulateur de conduite ( art. 39 decies E )			641						
- art. 39 decies F			990						
- art. 39 decies G		649							
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					<b>352</b>	<b>354</b>	<b>30 287</b>		
Déficits de l'exercice reporté en arrière *					356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					<b>370</b>	<b>372</b>	<b>30 287</b>		

3

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	710	412		414		416	710				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	18 468	462		464		466	18 468				
	Autres immobilisations corporelles	470	690	472	749	474		476	1 439				
Immobilisations financières		480	240	482		484		486	240				
<b>TOTAL</b>		490	20 109	492	749	494		496	20 859				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	710	502		504		506	710				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	14 663	552	900	554		556	15 563				
	Autres immobilisations corporelles	560	516	562	215	564		566	732				
<b>TOTAL</b>		570	15 891	572	1 115	574		576	17 007				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
					Court terme * ⑤	19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

© Logiciel MTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : 2 M RENOVATION					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681	683	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	2					
Terrains	710	715	3					
Constructions	720	725	4					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6					
Matériel de transport	750	755	7					
Autres immobilisations corporelles	760	765	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-5D</b>					780
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>						
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982t	
Déficits imputés							983	
Déficits reportables							984	
Déficits de l'exercice							860	30 287
Total des déficits restant à reporter							870	30 287
<b>III DIVERS</b>								
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 194 bis du CGI		325				381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	34 701
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : 2 M RENOVATION Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	5
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	186 390
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
<b>Total 1</b>	<b>106</b>	<b>186 390</b>

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>Total 2</b>	<b>144</b>	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	9 729
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	120 716
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	6 340
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
<b>Total 3</b>	<b>152</b>	<b>136 786</b>

IV - Valeur ajoutée produite		
<b>Total 1 + Total 2 + Total 3</b>	<b>137</b>	<b>49 603</b>

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	49 603

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	186 390
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

Logiciel MTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

## **S.A.R.L. "2M RENOVATION"**

Société, à Responsabilité Limitée Au capital de 3 000 €  
Siège social : 137 AVENUE ANATOLE FRANCE  
94600 CHOISY-LE-ROI  
R.C.S. CRETEIL B 790 994 669

### **RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de -30 287 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

#### **1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice**

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T s'élève à : 186 390 €.

Le montant des salaires s'élève à 60 790 €.

Les charges d'exploitation se sont levées à 215 810 € soit un résultat d'exploitation de -29 420 €. Et un résultat déficitaire de l'exercice de -30 287 € après déduction des charges exceptionnelles.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2024.

#### **2- Affectation des résultats**

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice de la façon suivante soit -30 287 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : -30 287 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez vous prononcer.

Le Gérant



## **S.A.R.L. "2M RENOVATION"**

Société, à Responsabilité Limitée Au capital de 3 000 €  
Siège social : 137 AVENUE ANATOLE FRANCE  
94600 CHOISY-LE-ROI  
R.C.S. CRETEIL B 790 994 669

### **PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze Juillet, à vingt heures, les associés de la Société "2M RENOVATION", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 3 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance

Sont présents ou représentés :

Monsieur MOUSSAOUI Mohammed : gérant non-associé.

Monsieur MOUSSAOUI Omar : propriétaire de 250 parts.

Monsieur SAADEDDINE KHALED : propriétaire de 250 parts.

soit au total 500 parts présentes.

L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est également habilitée à prendre toute décision ordinaire conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur MOUSSAOUI Mohammed, gérant non-associé.

L'assemblée peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2023,

- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix:

#### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS**

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à -30 287 € de la façon suivante :

- Dans le poste Report à Nouveau pour : -30 287 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION - CONTINUTE DE L'ACTIVITE**

La collectivité des associés décide, bien que les capitaux propres de la société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, mais de maintenir son activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures trente

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur MOUSSAOUI Mohammed



Monsieur MOUSSAOUI Omar



Monsieur SAADEDDINE Khaled



